



www.agen.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

Séance du 25 Février 2019

Objet :	DCM_018_2019 / MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AGEN POUR VALOIR CONTRIBUTION DE LA VILLE D'AGEN AU GRAND DEBAT NATIONAL
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE VINGT CINQ FEVRIER à DIX NEUF HEURES 38 Le Conseil municipal de la Ville d' Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session extraordinaire
Présents :	25 M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire ; M. Pierre CHOLLET ; Mme Marie-Claude IACHEMET ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Laurence MAIOROFF ; Mme Maïté FRANCOIS ; M. Bernard LUSSET ; Mme Baya KHERKHACH ; M. Alain DUPEYRON ; M. Thomas ZAMBONI ; - Adjoint au Maire ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; Mme Muriel BOULMIER ; M. Jean-Max LLORCA ; M. Thierry HERMEREL ; Mme Claude FLORENTINY ; M. Frédéric PECHAVY ; Mme Aurélie CHAUDRUC ; M. Jean DUGAY ; M. Bertrand GIRARDI ; Mme Sophie GROLLEAU ; Mme Carole DEJEAN-SIMONITI ; M. Farid SI-TAYEB ; Mme Bernadette RICHARD ; - Conseillers Municipaux.
Absent(s)	12 Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Nadège LAUZZANA ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALLISSAIRES ; Mme Catherine PITOUS ; M. Juan Cruz GARAY ; Mme Sandrine LAFFORE ; M. Emmanuel EYSSALET ; Mme Christiane CASSAN-GABRIELE ; M. Éric DEBLADIS ; M. Jean-Philippe MAILLOS.
Pouvoir(s)	1 M. Hugo DASSY donne pouvoir à Mme Dany CASTAING.
Président de séance :	M. Jean DIONIS du SEJOUR
Secrétaire de séance :	M. Thomas ZAMBONI
Date d'envoi de la convocation dématérialisée :	19/02/2019

Expose :

Le Gouvernement a pris l'initiative d'organiser un Grand Débat National autour de quatre grandes thématiques (transition écologique, fiscalité et dépenses publiques, démocratie et citoyenneté, organisation de l'Etat et des services publics).

Le nombre de contributions déjà adressées et de réunions locales organisées montre l'aspiration profonde des Français à s'exprimer sur la situation qu'ils vivent.

A Agen, la Municipalité a ouvert un cahier à la disposition du public et a relayé le Grand Débat National sur son site internet. Elle a en outre pris acte du souhait manifesté par différents Présidents de conseils de quartiers d'organiser avec l'aide logistique de la ville un certain nombre de réunions publiques de débat (en annexe liste des réunions ainsi tenues).

Initié par le mouvement dit des « gilets jaunes », cette expression citoyenne a d'abord interpellé les pouvoirs publics sur les questions fortes que sont le pouvoir d'achat et la justice fiscale (surtaxe carburant, Impôt Sur la Fortune, ...) avant d'élargir ses revendications à des questions relatives à l'exercice démocratique du pouvoir (Référendum d'Initiative Citoyenne, ...).

La ville d'Agen et ses élus entendent ses revendications.

**

*

En complément de cette expression citoyenne, il apparaît naturel que le Conseil municipal d'Agen apporte son expression propre à ce Grand Débat National et cela d'autant plus qu'au travers des initiatives municipales que sont les Conseils de quartier et la réflexion AGEN 2030, la Ville d'Agen a depuis longtemps pris la mesure de la nécessité d'une gestion publique associant davantage les citoyens à la décision publique.

Il est d'ailleurs frappant de constater qu'un certain nombre de thématiques exprimées par les citoyens dans le cadre du Grand Débat National rejoignent celles mises en évidence dans la réflexion AGEN 2030, qu'il s'agisse d'urbanisme, d'adaptation au dérèglement climatique, de modération fiscale ou d'une plus grande participation citoyenne aux décisions publiques locales par exemple.

C'est pourquoi je vous propose, chers collègues, d'approuver la motion suivante qui sera la contribution du conseil municipal de la ville d'Agen au Grand Débat National.

**

*

Dans le cadre du Grand Débat National, et en marge de l'expression citoyenne que la Ville a souhaité faciliter, le Conseil municipal d'Agen, réuni en séance extraordinaire le 25 février 2019, tient à exprimer ses attentes au regard de la concertation initiée par les pouvoirs publics.

1^{ERE} DEMANDE : RESTAURER LA CONFIANCE DANS LES RELATIONS ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET S'APPUYER DAVANTAGE SUR LES ÉLUS LOCAUX

Toutes étiquettes politiques confondues, les élus locaux sont les fantassins de la République, jusque dans les coins les plus démunis du territoire. Il n'y a pas de politiques nationales qui puissent s'affranchir non seulement de l'avis des élus locaux mais aussi de leur implication dans leur mise en œuvre.

Passé un temps d'incompréhension avec l'exécutif, les élus de la Ville d'Agen appellent à la restauration d'un dialogue exigeant entre les élus locaux et le gouvernement.

Force est de constater qu'au-delà de la réaffirmation régulière des grands principes que sont l'Etat décentralisé et l'autonomie des collectivités locales, chaque année apporte son lot de démentis sur le terrain. Pire : les élus locaux ressentent une recentralisation accrue des décisions publiques au niveau régional et national et une mise sous tutelle croissante des collectivités locales.

De nombreux exemples témoignent de prises de décisions publiques éloignées toujours plus du terrain et de l'esprit des lois, au profit d'une lecture trop restrictive des textes, administrée depuis un échelon administratif éloigné du contexte local.

Il apparaît donc nécessaire de revisiter l'organisation territoriale de l'Etat et de ses services extérieurs en faisant des Préfets de département les véritables représentants locaux de l'Etat ayant pleine autorité sur les différents services de l'Etat agissant dans leur département.

Il faut arrêter de vider de leurs prérogatives les autorités préfectorales dans les départements au profit des Préfets de Régions et des administrations centrales.

Au-delà, les collectivités locales attendent des services de l'Etat qu'ils soient, dans le respect des textes en vigueur, des facilitateurs de l'action publique locale. L'instruction du lac de Caussade, pleinement autorisé par les services locaux de l'Etat puis inexplicablement contesté à Paris en est un exemple criant.

Ville et Agglomération d'Agen sont régulièrement amenées à engager un bras de fer juridique contre l'Etat en matière de politique de l'eau, de gestion urbanistique, de mouvement de terrain, de risque d'inondation ou encore de contrainte archéologique.

Les élus de la Ville d'Agen aspirent à ce qu'une étape nouvelle soit enclenchée qui permettent aux initiatives locales de s'inscrire dans un contexte associant droit d'initiative et responsabilité.

Celle-ci doit prendre la forme de mesures législatives d'adaptation des lois issues du Grenelle de l'environnement code de l'urbanisme et de la loi NOTRe pour acter de ce transfert de la gestion des risques aux autorités territoriales compétentes.

A défaut les contentieux d'urbanisme entre les collectivités territoriales et l'Etat vont s'accroître surtout du fait qu'au travers des servitudes imposées s'instaure de façon croissante une nouvelle forme de tutelle de l'Etat sur les collectivités.

La France devrait s'inspirer des grandes démocraties décentralisées, comme l'Allemagne, qui ont su ainsi transférer aux autorités locales l'appréciation des risques et des servitudes qui peuvent en résulter.

2^{EME} DEMANDE : INSTAURER ENFIN UNE VERITABLE AUTONOMIE FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES COMME EN MATIERE DE GESTION DE LEURS FONCTIONS PUBLIQUES TERRITORIALES

Les collectivités locales sont aujourd'hui extrêmement dépendantes financièrement des décisions budgétaires de l'Etat et cette situation va se renforcer avec la disparition progressive de la taxe d'Habitation. Cet état de fait crée une instabilité financière des collectivités locales préjudiciable à la mise en œuvre de leurs politiques locales.

C'est pourquoi la Ville d'Agen appelle à une réforme des ressources des collectivités locales. Cette réforme devra intégrer une révision de la fiscalité locale et notamment du calcul des bases qui demeurent l'assiette d'une taxe sur le foncier bâti pénalisante pour les propriétaires.

Les élus appellent en outre l'Etat à alléger le fardeau normatif qui leur est régulièrement transféré sans compensation.

Enfin, le statut de la fonction publique territoriale constitue un cadre de moins en moins adapté à la diversité des missions qu'exercent les collectivités locales et leurs groupements. Nous appelons à ce qu'un dialogue s'engage sur ce point avec les associations d'élus et les représentants des personnels plus indépendant qu'il ne l'est d'un dialogue social national et de décisions réglementaires gouvernementales.

3^{EME} DEMANDE : RESTAURER L'EGALITE TERRITORIALE AU REGARD DES SERVICES PUBLICS

Où qu'ils se trouvent sur le territoire national, les contribuables de l'impôt sur le revenu et la TVA notamment sont tous soumis aux mêmes assujettissements. Or, il est patent de constater que l'offre de services publics est très inégalement répartie sur le territoire selon qu'on vive dans des centres urbains métropolitains, dans une ville moyenne ou en zone rurale. C'est pourquoi les élus de la Ville d'Agen appellent à ce que l'Etat reconsidère sa présence sur le territoire au profit d'une meilleure répartition.

L'émergence des nouvelles technologies, si elle doit être promue, ne peut constituer une alternative suffisante ; bien plus, elle ne peut servir de justification à la poursuite d'une concentration toujours plus forte dans les métropoles régionales. Les élus de la Ville d'Agen soulignent qu'à l'inverse, les nouvelles technologies devraient être utilisées pour favoriser une plus juste répartition des services de l'Etat dans les territoires.

4^{EME} DEMANDE : RELANCER UNE AMBITIEUSE POLITIQUE DE LA VILLE

Les questions de ghettos sociaux, de cohésion républicaine et d'égalité des chances ne sont pas l'apanage des seuls grands centres urbains. Les Villes moyennes sont elles aussi confrontées à ces problématiques : Agen n'y échappe pas.

Or, la concentration des difficultés de tous ordres dans des quartiers dits sensibles constitue un enjeu que les collectivités locales ne peuvent assumer seules. L'abandon de toute ambition collective nationale (projet Borloo) dans ce domaine a été un signal particulièrement négatif adressé en 2018 par le gouvernement.

Non seulement la politique de la ville doit être relancée mais elle doit constituer une priorité nationale dont le coût demeurera bien inférieur à celui de l'accompagnement insatisfaisant qui en est fait au plan humain.

La ville d'Agen jugera sur des actes les moyens mobilisés par l'Etat pour gérer cette action de politique de la ville (DSU, ...).

5^{EME} DEMANDE : CORRIGER LES EXCES DE LA LOI NOTRE ET EVITER UNE INTERCOMMUNALITE « SUPRA-COMMUNALE »

Les élus aspirent à une certaine stabilité du contexte législatif qui les encadre. Pour autant, force est de constater que la loi NOTRe n'a pas permis de clarifier les rôles de chaque échelon territorial.

La construction artificielle de régions hypertrophiées contraint ces dernières à un long travail d'harmonisation qui passe par l'élaboration de schémas en tous sens qui laminent les spécificités locales. A défaut de défaire cette organisation territoriale tout juste mise en place, il semble essentiel que figure dans les missions régionales l'accompagnement des initiatives locales à l'intérieur des compétences régionales, pour éviter le jacobinisme régional en train de s'instaurer.

Le gouvernement est donc invité à veiller aux attentes suivantes dans le cadre d'une nécessaire adaptation de la loi NOTRe :

- clarifier encore la partition des compétences entre les trois collectivités de la République, Région, Département et Commune,
- éviter que ces établissements publics de coopération intercommunale ne deviennent des collectivités territoriales à part entière pour ne pas ériger l'intercommunalité en « super-commune »
- respecter, dans l'exercice des compétences mutualisées et partagées, la place de chaque commune membre dès lors que l'intercommunalité est appelée à intervenir sur le territoire de la commune membre concernée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AGEN
DECIDE A L'UNANIMITE**

D'AUTORISER son Maire à entreprendre toutes les démarches jugées utiles et nécessaires pour sensibiliser le Président de la République, le Gouvernement français et les parlementaires du département sur ces propositions par toute voie jugée pertinente et ainsi exprimer les points de vue de notre collectivité territoriale.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 28/02/2019

Télétransmission le 28/02/2019

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
le Maire d'Agen,**

Jean DIONIS du SEJOUR